

Edité le : 22/09/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT  
TERRITOIRE

MAISON ENVIRONNEMENT  
1007 ROUTE DE VENEJAN  
30200 ST NAZAIRE

**Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.**

**La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.**

**L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.**

**Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).**

**Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).**

<b>Identification dossier :</b>	LSE22-159454		
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2209-18838-1</b>	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT DU GARD
<b>Doc Adm Client :</b>	ARS 2022		
<b>N° Analyse :</b>	00160566	<b>N° Prélèvement :</b>	00159228
<b>Nature:</b>	Eau de distribution		
<b>Point de Surveillance :</b>	CHARAVEL	<b>Code PSV :</b>	0000001235
<b>Localisation exacte :</b>	M. LOUCHE		
<b>Dept et commune :</b>	<b>30 SABRAN</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X :</b> 44,1399550200	<b>Y :</b>	4,5339081300
<b>UGE :</b>	2488 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D2	<b>Type Analyse :</b>	D2.CP
<b>Nom de l'exploitant :</b>	AGGLOMERATION GARD RHODANIEN 1717 ROUTE D AVIGNON 30200 BAGNOLS SUR CEZE		
<b>Nom de l'installation :</b>	CHARAVEL	<b>Type :</b>	UDI
<b>Prélèvement :</b>	<b>Code :</b> 001024 Prélevé le 20/09/2022 à 09h34 Réception au laboratoire le 20/09/2022 à 16h20 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		
<b>Traitement :</b>	EAU DE JAVEL		

**Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.**

**Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.**

Date de début d'analyse le 20/09/2022 à 16h20

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	11D2-CP	20.7	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
pH sur le terrain	11D2-CP	7.3	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.18	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.23	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013		
Bioxyde de chlore après dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013		
Durée de dégazage	11D2-CP	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013		
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Métaux</b>							
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	20	#
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10	#
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	< 0.010	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2.0	1.0 #

11D2-CP ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Didier BLANCHON  
Responsable de Laboratoire

